

N° CP 4^e/62-06
Séance du 13 JUIL. 2006

FONDS D'INTERVENTION SOCIALE

CENTRE CULTUREL DU MONDE ARABE DE MULHOUSE CCMA

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8/2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commissions Permanente modifiée par la délibération 2004/IV - 108 du 15 octobre 2004
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I -1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,


APRES EN AVOIR DELIBERE

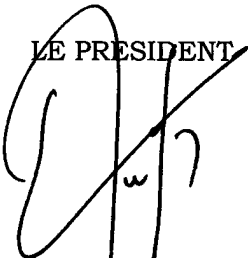
Attribue à :

L' Association Centre Culturel du Monde Arabe de Mulhouse une subvention exceptionnelle de 1000 € pour participation aux frais de fonctionnement au titre de l'année 2006.

Cette somme est prélevée sur le Fonds d'intervention Sociale (chapitre 65, nature 6574, fonction 58 , programme H 012).

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ..1. 8. JUIL. 2006
Publication ..2. 1. JUIL. 2006.....
Pour le Président du Conseil Général
.....délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFET.
18 JUIL. 2006